

**COMMUNE DE NURIEUX-VOLOGNAT**  
**BERTHIAND CREPIAT MORNAY VERS**

**ARRETE PERMANENT PORTANT REGLEMENTATION DE LA  
CIRCULATION SUR VOIE(S) COMMUNALE(S)**

**Située(s) en agglomération**

Le Maire,

**Arrêté portant instauration de signalisation changement sens de priorité Chemin de a  
Fontaine.**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3221-4

VU le code de la route et notamment l'article R.411-8 et R.413-1

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres et la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de signaler le changement de sens de priorité, sur la RD 11, à partir du 26, Chemin de la Fontaine, jusqu'à l'embranchement du Lotissement le Grand Verger.

Et en face du 50, Chemin de la Fontaine jusqu'à la sortie du pont SNCF.

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Il est nécessaire de signaler le changement de sens de priorité, sur la RD 11, à partir du 26, Chemin de la Fontaine, jusqu'à l'embranchement du Lotissement le Grand Verger.

Et en face du 50, Chemin de la Fontaine jusqu'à la sortie du pont SNCF.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire et conforme sera mise en place à la charge de la commune de Nurieux-Volognat.

**ARTICLE 3** : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché selon les règles en vigueur.

Copie du présent arrêté est adressée à :

- ✓ Madame le Maire de Nurieux-Volognat,
- ✓ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Nantua,
- ✓ Monsieur le Responsable d'agence routière et technique Haut-Bugey,

Chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Nurieux-Volognat, le 21 octobre 2020

Le Maire

Arlette BERGER

